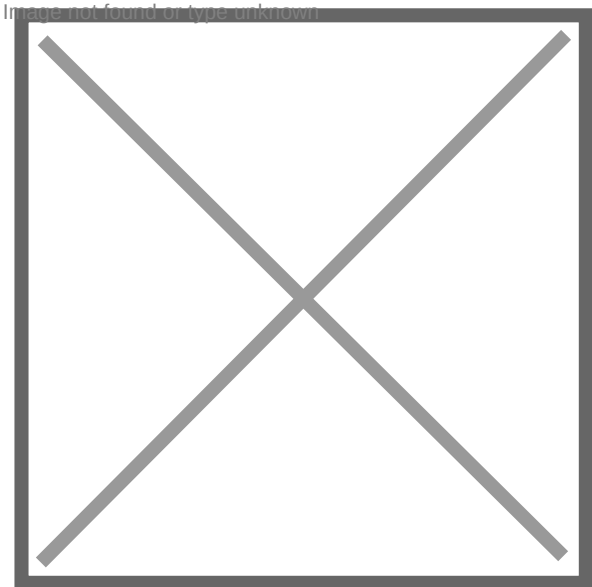




Pas déclaré à l'URSSAF et toujours pas de salaire

Par **Flofuturjuriste**, le **13/12/2012** à **19:21**

Bonsoir, je connais quelqu'un qui travail depuis 1 mois et demi dans un salon de coiffure et qui n'a toujours pas été payé. Sa patronne ne lui a pas fait signer de contrat (donc cela transforme le contrat en CDI à plein temps. Aujourd'hui, elle a appris qu'elle n'était pas déclaré à l'URSSAF. Dans le salon de coiffure ce n'est pas la seule, plusieurs de ses collègues sont dans le même cas. Que faire? Sachant que de plus, la patronne est en redressement sur ces comptes. Sera t'elle payé? Faut'il tenter un procès au conseil de prud'hommes? Merci d'avance.

Par **pat76**, le **15/12/2012** à **17:13**

BonjourrrrrIl serait peut être temps de prévenir l'inspection du travail et l'URSSAF de la situation.rrrrrIl y a un redressement et un mandataire judiciaire a été désigné par le Tribunal de Commerce?